

# Le dispositif Denormandie : une aide fiscale dans votre commune

Publication : 2 avril 2019



**MINISTÈRE DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

**POLITIQUE DE LA VILLE**

Depuis le 1er janvier 2019, les futurs propriétaires bailleurs peuvent bénéficier d'une défiscalisation lorsqu'ils rénovent un logement dans un **quartier ancien dégradé**. C'est également un moyen pour les collectivités locales d'associer les investisseurs privés à l'amélioration de l'habitat insalubre. L'aide fiscale porte sur les travaux de rénovation effectués dans le bien avec pour objectif, à terme, d'avoir un parc de logements de meilleure qualité, dans la continuité du **plan national de lutte contre le logement insalubre**, et d'**améliorer l'attractivité dans les centres des villes moyennes**.

**Les 222 villes du plan [Action coeur de ville](#), mais aussi certaines communes ayant signé une [opération de revitalisation du territoire \(ORT\)](#)** peuvent proposer à des particuliers ou à des promoteurs d'investir, de rénover et de louer moyennant une défiscalisation.

Cette aide, votée dans le cadre de la **loi de Finances 2019** sur **proposition de Julien Denormandie**, est un outil de plus pour aider les collectivités locales à rendre leur centre-ville plus attractif.

Le dispositif Denormandie s'adresse aux bailleurs qui :

- **achètent un bien à rénover** dans un des centres-villes éligibles au dispositif.
- **souhaitent mettre leur logement vide en location longue durée**, pendant 6, 9 ou 12 ans.

Cette réduction d'impôt sur le revenu s'applique aussi bien aux contribuables fiscalement domiciliés en France au moment de l'investissement, qui font rénover qu'à ceux qui achètent à un promoteur qui a fait rénover le bâtiment.

[Découvrez la liste des communes éligibles au dispositif Denormandie](#) (PDF - 82.3 Ko)

En savoir plus : [www.cohesion-territoires.gouv.fr/le-dispositif-denormandie-une-aide-fiscale-dans-votre-commune](http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/le-dispositif-denormandie-une-aide-fiscale-dans-votre-commune)

Source : *Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales*